

Quant au peuple ces combats de parole tournent trop de fois à son détriment. Trop de fois il est mal renseigné, trompé, égaré, provoqué à la violence, aux rixes, aux sanglantes bagarres.

Nous sommes donc convaincu dès longtemps que les luttes de husting ne produisent pas de bien et causent du mal.

L'Electeur demande qu'on les abolisse. Nous en sommes, bien entendu, en parlant ainsi nous n'exprimons qu'une opinion individuelle. Mais nous croyons qu'elle est partagée par bien du monde.

L'organe libéral, après s'être élevé avec raison contre les assemblées du dimanche qui sont un fléau pour les paroisses, termine son article comme suit :

« Encore une fois nous aimerions à voir les hommes les mieux autorisés d'un parti fixer de grandes assemblées sur différents points de la province pour y exposer leur programme, et les chefs du parti opposé venir au même endroit quelques jours après exposer leurs vues devant le même auditoire, composé des deux partis politiques.

« Nous croyons savoir que l'opinion que nous venons d'exprimer sur ces assemblées contradictoire et du dimanche est partagée par un grand nombre des hommes les plus influents de l'un et de l'autre parti. Pourquoi n'y aurait-il donc pas entente formelle entre eux à ce sujet ? Pourquoi les têtes les plus autorisées de part et d'autre ne se rencontreraient-elles pas sur ce terrain, et ne contracteraient-elles pas, au nom de leur parti respectif, un pacte formel, portant leurs signatures, ou au moins leur parole d'honneur. Ce serait un moyen pratique de mettre fin à une coutume devenue disgracieuse. »

Nous ignorons jusqu'à quel point on pourra en venir à une entente pratique sur ce point, mais nous sommes profondément convaincu qu'elle serait avantageuse pour nos hommes publics et nos meneurs politiques. »

—A la dernière élection des directeurs de l'Institut Canadien de Québec, M. Thomas Chapais a été élu président actif pour l'année 1890-91.

La langue française.—M. Dalton McCarthy a proposé, il y a quelques semaines, aux Communes à Ottawa, d'abolir la langue française au Nord-Ouest. Les députés n'ont pas encore été appelés à donner leur vote sur cette mesure inique, mais nous ne doutons pas qu'ils n'infligent encore une éclatante déconfiture au fanatique M. McCarthy. En attendant le juge en chef Taylor de Winnipeg a donné une bonne leçon au gouvernement Greenway. Voici ce que nous lisons dans le *Monde* :

« Un citoyen de Winnipeg, de passage dans la capitale rapporte un curieux incident sur lequel le télégraphe a été muet. Lors de l'ouverture des chambres, le gouverneur Schultz était malade et c'est le juge en chef Taylor qui le remplaçait. Le gouvernement Greenway lui fit remettre une copie du discours du trône, en anglais seulement. Le juge exigea une copie en français et refusa d'accomplir la cérémonie de l'ouverture tant qu'il n'aurait pas le discours du trône dans les deux langues. Le gouvernement dut se rendre et alors la cérémonie eut lieu. Mais, pendant la lecture en français, plusieurs

partisans du gouvernement s'assirent pour marquer leur désapprobation. »

On ne saurait trop souvent rappeler à nos compatriotes le devoir qu'ils ont de garder ce précieux trésor de la langue française, notre langue nationale. Aussi longtemps qu'ils demeurent dans la province de Québec ils ne sont pas exposés à l'oublier, mais ceux qui s'expatrient pour aller aux Etats-Unis, le sont énormément, et un grand nombre succombent à la tentation de ne faire apprendre que l'anglais à leurs enfants. Un journaliste canadien des Etats-Unis prétend que 500 familles sur 1000 auxquelles il a offert son journal, l'ont refusé sous le prétexte que les membres de la famille ne savaient pas lire français, ou que les enfants allant aux écoles publiques ne savaient que l'anglais, ou même que les journaux français étaient inutiles dans un pays où l'anglais seul sert à quelque chose. Ce fait n'a pas besoin de commentaires.

—Sa Sainteté Léon XIII vient de publier une encyclique sur les devoirs des chrétiens. Les libéraux et révolutionnaires italiens en sont furieux.

—La conversion de M. Packman, rédacteur en chef du *Church Review*, organe le plus important de la religion anglicane, a causé une grande émotion dans le monde protestant. On annonce aussi la conversion de Mlle Pringle, supérieure des infirmières protestantes de l'hôpital Saint-Thomas, à Londres ; dans le cours de l'année neuf ministres anglicans ont aussi abjuré leurs erreurs pour embrasser le catholicisme.

Funérailles de Mme C. E. Casgrain, à la Rivière Ouelle.

—Mardi, le 4 février, au milieu d'un immense concours de parents et d'amis ont eu lieu à la Rivière Ouelle les funérailles de Dame Elizabeth Anne du Perron Baby, décédée le 1er, à l'âge de 86 ans. Elle était fille de l'honorable Jacques du Perron Baby, orateur de l'Assemblée législative du Haut-Canada, épouse de l'honorable C. E. Casgrain, assistant-commissaire des Travaux Publics du Bas Canada, mère de l'honorable C. E. Casgrain, sénateur à Ottawa, de M. P. B. Casgrain, député de l'Islet aux Communes, de M. l'abbé H. R. Casgrain, et de M. l'abbé René Casgrain, curé de Sillery, belle-mère de l'honorable C. A. P. Pelletier, et aïeule de M. T. C. Casgrain, M. P. P.

Le service a été chanté par Mgr Henri Têtu, assisté de MM. Emile Dionne et Alphonse Têtu, professeurs du collège de Ste-Anne.

M. le curé de Québec a fait la levée du corps accompagné de M. le curé Dion, de la Rivière-Ouelle.

Le deuil était conduit par les fils et petits-fils de la défunte. L'honorable C. A. P. Pelletier, sénateur, et l'honorable Ernest Gagnon, secrétaire provincial, ont accompagné le cortège au manoir de la Rivière-Ouelle où les restes de Madame Casgrain avait été déposés la veille.

Lundi, à 10 heures, avant le départ de Québec, un service solennel a été chanté dans l'église des révérends